

« Réalité » en SAS. Toutefois, il vous précise, que Monsieur LAVIE, titulaire de 15 % du capital social s'y oppose formellement.

Qu'en pensez-vous ? Existe t-il une solution pour que Monsieur LAFONT puisse procéder à la transformation de la SARL en SAS ?

4) Monsieur PALOURDE, gérant de la SARL « Le coquillage », spécialisée dans la vente de fruits de mer souhaite conclure un contrat de directeur commercial avec la SARL. Il souhaiterait obtenir une rémunération distincte de celle de sa fonction de gérant.

Le peut- il ? Justifiez votre réponse.